

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX
REGLEMENT DE CONSULTATION
(R.C.)

Organisme Acheteur :

COMMUNE ETIVAL CLAIREFONTAINE
4 rue du Vivier
88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE

Objet du marché :

Rénovation de couverture de la sacristie de l'abbaye

Date et heure limites de remise des offres :

18 Avril 2017 à 14H00

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE.

Nom et adresse officiels de l'acheteur public :
Dénomination : COMMUNE ETIVAL CLAIREFONTAINE
Adresse : 4 rue du Vivier
Code postal : 88480
Localité/ville : ETIVAL CLAIREFONTAINE
Pays : FRANCE
Téléphone : 03 29 41 52 19
Télécopieur : 03 29 41 72 57
Mail : cm@etival.fr

ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la :
Commune de ETIVAL CLAIREFONTAINE
Rénovation de couverture de la sacristie de l'abbaye

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Nature de la procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25/03/2016.

3.2. Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'oeuvre sera assurée par :
ASP ARCHITECTURE
Centre d'Affaires H2 - 18 rue A. de St Exupéry BP 46218
88106 SAINT DIE DES VOSGES Cédex
Tél 03 29 56 86 78 Fax 03 29 55 31 92

3.3. Décomposition en tranches et en lots

L'opération n'est pas décomposée en tranche.

Les travaux sont répartis en 1 lot :

LOT N° 1 CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE

3.4. Forme juridique de l'attributaire

Un même candidat ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché. Un candidat ne peut se présenter pour un lot en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou de plusieurs groupements

Le lot sera attribué soit à une seule entreprise, soit à un groupement d'entreprises conjoint avec mandataire solidaire.

3.5. Variantes

Sans objet.

3.6. Options

Sans objet.

3.7. Délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé à l'acte d'engagement, soit 2 mois, dont 1 mois de période de préparation.

3.8. Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date fixée pour la réception des soumissions, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

S'il y a lieu, au plus tard dix jours avant la date fixée pour la remise des soumissions, les candidats sont tenus de signaler les erreurs éventuelles figurant dans le dossier de consultation. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera admise.

3.9. Délai de validité de l'offre

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des soumissions.

3.11. Contenu du dossier de consultation

Outre le présent règlement, le dossier de consultation des entreprises comprend les documents suivants :

- La lettre de candidature formulaire DC 1
- La déclaration du candidat formulaire DC 2
- L'acte d'engagement (A.E.) formulaire ATTRI 1
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Les plans
- Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (CDPGF)
- Cadre de présentation du mémoire technique / méthodologique
- Planning

ARTICLE 4 – PRESENTATION DES OFFRES

Tous les documents des concurrents seront rédigés en langue française uniquement et exprimés en « euro ».

Les candidats devront faire parvenir au pouvoir adjudicateur, sous enveloppe cachetée, leur offre comportant impérativement les documents suivants :

1 – Documents relatifs à la candidature de l'entreprise :

Les candidats qui désirent faire candidature pour plusieurs lots doivent transmettre un dossier pour chaque lot.

- Lettre de candidature (DC1) (document à signer par le candidat) – conforme au modèle annexé au présent règlement de la consultation, indiquant notamment le ou les lots pour le (s) quel (s) la candidature est présentée et si le candidat se présente seul ou en groupement d'entreprises.
- Déclaration du candidat (DC2) conforme au modèle annexé au présent règlement de consultation, renseignée.
- La copie du jugement en cas de redressement judiciaire,
- Les attestations d'assurances professionnelles RC et décennales.
- En cas de sous-traitance déclarée lors de la soumission, le candidat fournira, pour chaque sous-traitant, les mêmes documents et renseignements.
- Attestations fiscales et sociales établissant que le candidat retenu est à jour de ses obligations au 31 Décembre de l'année précédant la mise en concurrence :

La production de ces documents et renseignements n'est pas exigible au stade de la soumission. Toutefois, et conformément à l'article 46-III du Code des Marchés Publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai de 7 jours, à compter de la réception de la demande, les certificats et attestations prévus au I et II de l'article 46 du même code.

2) Documents relatifs à l'offre de l'entreprise :

- Un acte d'engagement : cadre ci-joint à compléter, à dater et à signer
- La décomposition du prix global forfaitaire, cadre ci-joint à compléter et à signer.
La décomposition de prix forfaitaire demandée ci-dessus sera présentée sous la forme d'un détail estimatif comprenant, pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage, la quantité à exécuter prévue par le concurrent et le prix de l'unité correspondant, exprimé en prix de vente hors T.V.A.
- Le mémoire technique (cf article 5 du présent règlement).

L'absence des documents énumérés ci-dessus rend l'offre irrégulière.

En cas de groupement, les pièces devront être signées par tous les membres du groupement ou le mandataire (dans le cas où il est habilité).

ARTICLE 5 – JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué selon les critères et pondération suivants :

- Le prix (50 points)
- La valeur technique (analyse du mémoire) (50 points)

La trame de mémoire technique indiquant les renseignements à donner et le détail de leur notation est jointe à la consultation. Elle devra être complétée et transmise dans l'offre des candidats.

Tout élément devant figurer dans le mémoire technique et non indiqué entrainera une note de 0 (zéro) et l'offre sera déclarée irrégulière.

Il est précisé que tous autres éléments qui seraient développés par l'entrepreneur ou annexes (hormis celles demandées dans le mémoire) ne seront pas pris en compte pour l'analyse.

Le soumissionnaire qui totalise le plus de points sera classé en 1^{ère} position et ainsi de suite. En cas d'égalité, le premier critère sera prépondérant.

Une offre ne pourra être attribuée qu'à la condition formelle que les justificatifs fiscaux et sociaux prévus à l'article 46 du Code des marchés publics soient fournis dans les dix jours à compter de la réception de la demande écrite du représentant du pouvoir adjudicateur.

En cas de discordance constatée dans une offre, le montant hors T.V.A. porté à l'acte d'engagement prévaudra sur toutes autres indications de l'offre.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un concurrent, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

La transmission des offres par voie électronique n'est pas autorisée.

Les offres seront transmises

- Sous enveloppe (une enveloppe par lot) cachetée, avec la mention :

« Appel d'offres pour la :

«Rénovation de couverture de la sacristie de l'abbaye»

LOT N°

ENTREPRISE

« NE PAS OUVRIR »

- Par courrier postal recommandé avec demande d'accusé de réception, à l'adresse suivante : COMMUNE ETIVAL CLAIREFONTAINE
4 rue du Vivier
88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE

Ou

- Remises contre récépissé à la même adresse.

Avant la date indiquée sur la page de garde du présent règlement.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites visées ci-dessus ainsi que ceux remis sous pli non cacheté, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 7 – MODE DE REGLEMENT ET MODALITES DE FINANCEMENT DU MARCHE

Le mode de règlement est le virement administratif avec délai de paiement fixé à trente (30) jours maximums pour les acomptes et le solde.

Le candidat est informé qu'une avance est prévue dans le marché si le montant de celui-ci excède la somme de 50 000 € hors taxes.

Dans le cas où le candidat renoncerait au bénéfice de cette avance, il cochera la case correspondante dans l'acte d'engagement.

ARTICLE 8 - PHASE DE NEGOCIATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de recourir à une négociation avec les trois premiers candidats issus d'une première analyse comme le lui permet la procédure adaptée.

Les conditions de négociation sont les suivantes :

- Les modes de négociations retenus sont : le courriel, la télécopie et/ou l'audition des candidats. Le nombre de phases de négociation sera limité à 2 (deux) demandes expresses du maître d'ouvrage.

- La durée prévisionnelle d'une phase de négociation est fixée à une QUINZAINE DE JOURS à compter de la demande du Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant le présent marché, les candidats peuvent s'adresser à :

1) Renseignements administratifs :

Commune ETIVAL CLAIREFONTAINE
Monsieur Christian FEGLI – Maire
4 rue du Vivier
88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE
Tél : 03 29 41 52 19 / Fax 03 29 41 72 57
Mail : cm@etival.fr

2) Renseignements techniques :

ASP ARCHITECTURE
Fabrice BOURGON
Centre d'Affaires H2
18 rue A. de St Exupéry BP 46218
88106 SAINT DIE DES VOSGES Cédex
Tél : 03 29 56 86 78 Mail : contact@asparchitecture.fr